

**Date d'envoi de la convocation : 22 Avril 2014**

**Nombre de Conseillers en exercice : 93**

**Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 84**

**Nombre de Procurations : 7**

**Nombre de Votants : 91**

**Date de publication : 5 Mai 2014**

**Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 4 Mai 2014**

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** **Titulaires :** Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

**Suppléants :** MM. Jean-Louis BAUDOIN (Suppléant de LEVERNOIS), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY MANDELLOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),

**Délégués ayant donné procuration :**

- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LEVIEL à Mme Marie-Laure RAKIC,
- Mme Virginie LONGIN à M. Pierre BOLZE,
- Mme Justine MONNOT à M. Stéphane DAHLEN,
- M. Philippe ROUX à M. Fabrice JACQUET,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :** MM. Maurice CHAPUIS, Serge GRAPPIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Carla VIAL.

**DESIGNATIONS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DES AFFLUENTS RIVE GAUCHE DE LA DHEUNE**

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle qu'à la suite du renouvellement général des délégués communautaires, il convient de procéder à la désignation d'élus communautaires appelés à siéger au sein de diverses instances internes et extérieures ainsi que dans les syndicats mixtes.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- décide de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin des Affluents Rive Gauche de la DHEUNE, par un vote à main levée,
- désigne les élus suivants :
  - en qualité de titulaires : Mmes et MM. Philippe BATTAULT (AUXEY-DURESSES), Dominique LAFORET (BAUBIGNY), Patrick LEFLAIVE (BLIGNY-LES-BEAUNE), Yannick BONVALOT (BOUZE-LES-BEAUNE), Claude GRANGER (CHASSAGNE MONTRACHET), JEAN-CLAUDE BROUSSE (CHEVIGNY-EN-VALIERE), Thierry DUBUISSON (CORCELLES-LES-ARTS), Daniel GUIZON (CORMOT LE GRAND), Christian BERG (CORPEAU), Maurice CHARLEUX (DEZIZE LES MARANGES), Jean JACOB (EBATY), Franck GARNIER (LA ROCHEPOT), Jacqueline JACOB (LEVERNOIS), Régis MARLET (MAVILLY-MANDELOT), Laurent MARTELET (MELOISEY), Bernard FOURNIER (MERCEUIL), Patrick CHARBONNIER (MEURSANGES), Gilles MARTIN (MEURSAULT), Alain CARION (MONTAGNY-LES-BEAUNE), Gérard DOREAU (MONTHELIE), Alain MONTCHOVET (NANTOUX), Jean-Guy MONNOT (NOLAY), Xavier FORET (PARIS L'HOPITAL), François DEGOUSEE (POMMARD), Alexandra PASCAL (PULIGNY-MONTRACHET), Gérard PRUDHON (SAINT AUBIN), Serge CHANDELIER (STE MARIE LA BLANCHE), Gilles BUISSON (SAINT-ROMAIN), Paul BECKER (TAILLY), Patricia RACKLEY (VAUCHIGNON), Pascal BOULEY (VOLNAY) ;

- en qualité de suppléants : Mmes et MM. François LATOUR (AUXEY-DURESSES), Valérie MARRAS MORA (BAUBIGNY), Marlène GASSER (BLIGNY-LES-BEAUNE), Alain FAGOT (BOUZE-LES-BEAUNE), Didier RIOLET (CHASSAGNE MONTRACHET), MARCO ALBORGHETTI (CHEVIGNY-EN-VALIERE), Jean-François DUBREUIL (CORCELLES-LES-ARTS), Marc DENIZOT (CORMOT LE GRAND), Sandrine ARRAULT (CORPEAU), Franck CHAMBRION (DEZIZE LES MARANGES), Norbert DICONNE (EBATY), Jean-Luc LAGOGUEY (LA ROCHEPOT), Jean-Louis BAUDOIN (LEVERNOIS), Cyril JACOTOT (MAVILLY-MANDELOT), Pascal MALAQUIN (MELOISEY), Frédéric GAILLARD (MERCEUIL), Claude MONNOT (MEURSANGES), Bernard GUYOT (MEURSAULT), Nicolas DE DEMO (MONTAGNY-LES-BEAUNE), Christiane FRANCOIS (MONTHELIE), Philippe GERMAIN (NANTOUX), Georges BERNARD (NOLAY), Christophe GREMERET (PARIS L'HOPITAL), Olivier CYROT (POMMARD), Julien WALLERAND (PULIGNY-MONTRACHET), Jean-Claude BACHELET (SAINT AUBIN), Joël THIBAUT (STE MARIE LA BLANCHE), Bernard MARTENOT (SAINT-ROMAIN), Guigone JOUFFROY (TAILLY), Joël TRUCHOT (VAUCHIGNON), Frédéric LAFARGE (VOLNAY).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
<b>Numéro de l'acte</b>	14_27
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	5.3 - Désignation de représentants
<b>Objet de l'acte</b>	Désignations au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin des Affluents Rive Gauche de la Dheune
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-200006682-20140428-14_27-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	19/05/2014
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	19/05/2014